



Association loi 1901 / N° Préfecture : 2007-09295
N° Siren : 497 860 890
direction@tandem38.fr



CSAPA
☎ 04 74 93 15 64
[cgs@sitoni.fr](mailto:cds@sitoni.fr)



EMSP
☎ 04 74 93 15 64
responsable@tremplinbj.fr



ACT
☎ / 📠 04 74 28 39 08
responsable@maion38.fr

CHARTRE D'ADHESION ASSOCIATION TANDEM

L'association a pour objet :

- ✓ **La gestion et la promotion du CSAPA SITONI (Soins Insertion Toxicomanie Nord Isère)**
- ✓ **La gestion et la promotion des ACT MAION (Appartements de Coordination Thérapeutique)**
- ✓ **La gestion et la promotion de l'EMSP TREMPLIN (Equipe Mobile Santé Précarité)**

Les objectifs suivants sont recherchés prioritairement :

Pour le CSAPA SITONI :

- ✓ **Assurer la prise en charge globale** des personnes présentant des conduites addictives aux substances illicites.
- ✓ **Accueillir et orienter** toutes personnes présentant d'autres conduites addictives
- ✓ **Faciliter le travail des professionnels libéraux** en matière de toxicomanie.
- ✓ **Améliorer la prévention sur le Nord Isère en matière de toxicomanie**
- ✓ **Améliorer la réduction des risques autour de la toxicomanie**

Pour les ACT MAION :

- ✓ **Héberger temporairement** des personnes adultes atteintes par des pathologies somatiques chroniques sévères en situation de précarité, dans le cadre de contrats de séjour de 6 mois renouvelables, en appartements meublés
- ✓ **Accompagner ces personnes du point de vue médical** (éducation thérapeutique, coordination des soins avec la médecine de ville, les structures hospitalières...), **social** (accès aux droits, repérage et soutien dans les démarches administratives...) **et éducatif** (développement du lien social, insertion professionnelle...), en lien avec les partenaires du territoire.
- ✓ **Développer leur autonomie, grâce à cet accompagnement pluridisciplinaire** pour préparer leur sortie du dispositif ACT vers le droit commun, en faisant « avec eux » et non « à la place de ».

Pour l'EMSP TREMPLIN

- ✓ « d'aller-vers » un public en situation de précarité quel que soit son lieu de vie et sa situation administrative.
- ✓ Proposer un accompagnement global, sanitaire et social, adapté aux besoins et souhaits des personnes rencontrées.

Les signataires de la charte s'engagent :

- ✓ A soutenir ces actions
- ✓ A travailler en ce sens et en partenariat
- ✓ A interpeller les partenaires pour toutes problématiques liées aux difficultés rencontrées par le public accueilli sur les trois établissements médico-sociaux gérés par TANDEM,

Et sont, de ce fait, membres de l'association TANDEM.

La qualité de membre donne le droit de vote à l'Assemblée Générale de l'association.